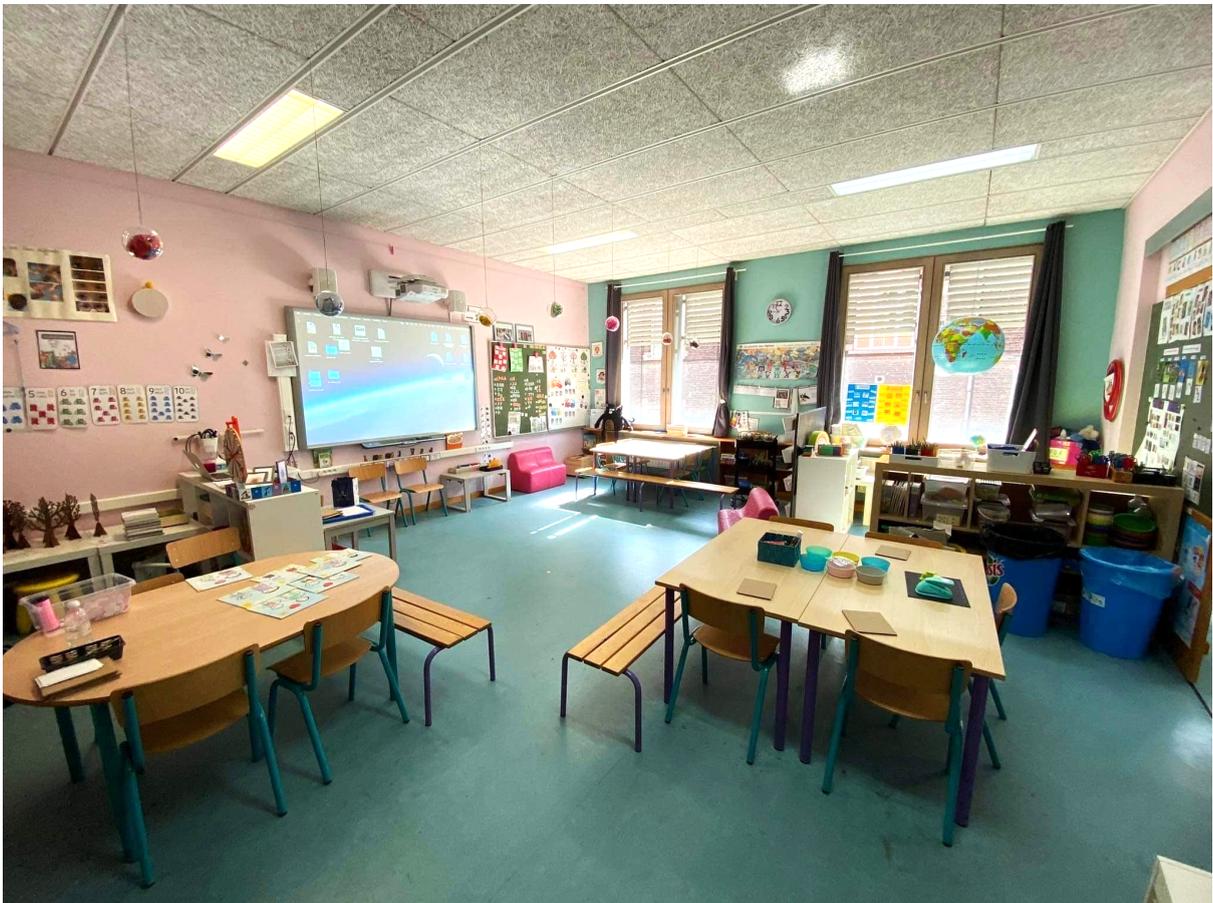




Institut Saint-André  
École fondamentale  
Rue de l'Athénée, 26  
6000 Charleroi

## Règlement d'ordre intérieur



*École fondamentale maternelle*

Direction a. i.: Mme Joëlle Delahaut

☎ 071/20.72.20



Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Au nom de l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative, je vous souhaite la bienvenue dans la communauté que constitue l'école fondamentale de l'Institut Saint-André.

Toute notre action éducative est placée sous le signe de l'Évangile de Jésus-Christ. Comme lui, nous voulons accueillir chaque enfant, non seulement avec amour et respect, mais aussi avec la ferme intention de le faire grandir. Nous l'accueillons tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts, ses difficultés et ses richesses. Il nous appartiendra, dans notre obligation de moyens (et non de résultats), d'avancer, de faire fructifier les savoirs de chacun. Dans cet effort, il est indispensable que notre action puisse compter sur votre soutien.

De son côté, l'enfant devra tendre à répondre à notre invitation à «grandir» en respectant l'autre mais aussi et surtout en s'impliquant, par son travail, son don de soi, développant ainsi des qualités indispensables pour son insertion, non seulement dans l'école, mais aussi dans la société.

Notre espérance s'appelle "COMPÉTENCES" pour chacun de ces enfants qui durant plusieurs années, sans doute, seront comme les nôtres.

Un établissement fondamental regroupe, dans un continuum, une école maternelle (dans notre cas de deux implantations) et une école primaire. Une section secondaire présente sur le site permet à l'enfant d'effectuer son cursus complet à l'Institut Saint-André.

La vie en école se fonde sur une vie «ensemble» pour un «grandir». Cette démarche ne peut reposer que sur l'ensemble des animateurs qui entoure vos enfants, nos élèves, dans la vie scolaire de chaque jour. Au-delà de l'importance pédagogique de ce triangle «parents-enfants-école», la vie en communauté se doit de s'épanouir dans un cadre précis de règles de vie et de consignes organisationnelles.

Une entrée dans la vie scolaire reste, pour les parents que nous sommes, et malgré notre propre parcours, une étape nouvelle dans la vie de notre enfant et ... dans la nôtre. Une foule de questions peut alors bien légitimement se poser. Ce présent livret a justement pour vocation d'apporter des éléments de réponses à des questions qui pourraient surgir. Je vous en souhaite bonne lecture et reste bien sûr, avec mon équipe éducative, à votre disposition pour tout complément d'information !

## Table des matières

<b>Table des matières.....</b>	<b>3</b>
Règles de base.....	4
Éveil à la religion catholique.....	4
Horaire.....	4
Temps d'accueil.....	5
Accès à l'école.....	5
Ecole maternelle, primaire et secondaire.....	6
Classes.....	6
Fiche de renseignements administratifs.....	7
Mon matériel.....	8
Fréquentation du mois de septembre.....	9
Sorties.....	9
Inscription en 1ère année.....	10
Inscription d'un autre enfant de la famille.....	10
Informatique.....	10
Accidents - Assurances.....	11
Communication enfants/parents/école.....	12
A propos des bijoux, de la tenue.....	13
Comportement.....	15
Discipline.....	15
Psychomotricité.....	16
Collation.....	16
Dîner - Temps de midi.....	17
iT.SCHOOL.....	18
Contestation ou non-paiement d'une facture.....	20
Paiements.....	20
Garderies du matin, midi et soir.....	21
Garderies du soir.....	22
Activités scolaires.....	23
PMS.....	24
Suivi logopédique.....	24
Changement d'école.....	25
Maladie - Médicaments.....	25
Utilisation de l'image.....	26
Autorité parentale.....	26
Généralités.....	27
Contacts utiles.....	28

## Règles de base

Pour être admissible à l'école, l'enfant doit :

- Avoir atteint à la date de fréquentation scolaire l'âge de deux ans et demi accomplis (sauf si l'enfant les atteint dans le courant du mois de septembre, auquel cas il peut entrer dès le 1er septembre).

## Éveil à la religion catholique

Notre établissement appartient à l'enseignement confessionnel libre subventionné.

**A ce titre il déclare clairement dispenser un enseignement qui défend les valeurs chrétiennes en référence explicite à Jésus-Christ et à son évangile.**

L'admission d'un élève est donc soumise à l'approbation formelle de cette appartenance.

L'éveil à la religion catholique est obligatoire pour tous nos élèves, ainsi que toutes les célébrations du ressort de la pastorale scolaire et/ou d'animations en lien avec le cours de religion.

## Horaire

L'école est ouverte de 6h30 à 18h30.

L'horaire des cours de l'école maternelle est le suivant :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h15 et 13h30 - 15h

Il vous est loisible de reprendre votre enfant entre 15h00 et 15h30

- Mercredi : 8h30 – 12h00.

Les parents de l'école maternelle pourront, dès 6h30 et jusque 8h30 au plus tard, accéder à la salle de psychomotricité (local de la garderie maternelle) **pour y déposer leur enfant et repartir de suite, à la seule et unique condition de se**

**munir de la carte d'accès.** Cette carte devra être **présentée obligatoirement** à la porterie ou à la grille de l'école fondamentale à un membre du personnel.

Il est impératif d'accompagner votre enfant jusqu'à la salle de garderie, il est trop jeune pour être envoyé au départ de la grille ou de la porte de la rue de l'Athénée.

Les enfants sont pris en charge par leur institutrice à partir de 8 h 15 dans la salle de garderie et remontent en classe à 8h30.

**Nous insistons fortement pour que tous les enfants soient présents à ce moment-là, et pour que tous les parents aient quitté la garderie. Voir plus bas.**

Vous devez comprendre en effet que chaque arrivée tardive oblige l'enseignante à s'interrompre, à reprendre les explications, à récupérer l'attention et la bonne concentration des enfants.

L'après-midi, les enfants sont repris par leur institutrice à 13h30, sur la cour. La classe se termine à 15h.

Les parents sont instamment priés d'attendre les heures de sortie (12h15 et 15h) pour reprendre leur enfant. A l'interruption de midi, l'accès à l'école ne sera pas autorisé avant 11h55 .

## Temps d'accueil

C'est le temps d'accueil **pour les enfants**. A cet effet, les institutrices sont, durant cette période aussi, à l'écoute des enfants. L'idée est de favoriser la transition maison-école. Cependant, l'objectif reste bien que votre enfant, le plus vite possible, trouve ses marques et vous quitte très vite le matin pour participer à la vie de l'école. **Dès lors, il convient d'arriver le plus près possible de 8h30, de ne pas traîner inutilement en classe et de s'éclipser le plus vite possible.** Il est d'ailleurs parfois désespérant pour les parents qui "jouent le jeu" de constater que d'autres ne comprennent pas cette idée simple.

## Accès à l'école

Des dispositions supplémentaires de sécurité ont été préconisées par la CFWB. Dès lors, une vérification stricte de l'identité des personnes entrant dans l'école s'impose. L'accès des parents des élèves de l'école maternelle est strictement limité aux

personnes détentrices d'une carte d'accès. Cette carte, renouvelable chaque année scolaire, est disponible en début d'année, et peut être photocopiée à votre demande autant de fois que nécessaire, suivant votre organisation familiale. Merci de compléter, signer chaque exemplaire, et nous les remettre pour visa de la direction, seul gage de la validité de chaque carte (modèle annexé).

Si, pour quelque raison, vous devez pénétrer dans l'enceinte de l'école, merci de vous adresser à l'accueil

(Porterie - Rue du Parc, n° 6).

## Ecole maternelle, primaire et secondaire

Les horaires et espaces des différentes implantations sont décalés afin de permettre une gestion optimale.

Par exemple, les récréations et utilisations des réfectoires ne s'effectuent pas aux mêmes moments.

Par contre, notre structure de terrain et notre projet pédagogique permettent de créer des ponts entre les écoles. Ainsi, il est fréquent d'organiser un partenariat entre la troisième année maternelle et la première primaire (importante transition) ou, par exemple, de voir des élèves de 4ème ou de 5ème primaire aller lire des livres aux enfants de l'école maternelle.

## Classes

L'organisation de l'école maternelle ne se fait plus forcément en classes de 1ère, 2ème ou 3ème. Suivant le nombre d'élèves, nous pouvons modifier cette structure pour nous engager dans des classes dites verticales, des classes où cohabitent des enfants de classes différentes.

Ces structures verticales ont l'avantage de permettre des activités plus épanouissantes pour certains enfants, plus motivantes pour d'autres ; les plus jeunes sont pris en charge par des aînés, ceux-ci devant davantage encore faire preuve d'autonomie et d'initiative.

Il est important toutefois de rappeler que l'appartenance à une « classe année » (accueil, première,

deuxième, troisième) est uniquement déterminée par l'année de naissance de l'enfant.

La structure de nos bâtiments dont le premier et le second niveau sont réservés aux élèves de maternelles, nous amène à amplifier l'idée de vivre ensemble la scolarité maternelle, du plus petit au plus grand, à travers des ateliers et des espaces de vie.

Les classes-ateliers qui ont fait leurs preuves depuis plus de vingt ans apparaissent comme étant une excellente préparation à l'école primaire, tant au point de vue scolaire que du point de vue social et comportemental.

## Fiche de renseignements administratifs

Vous recevrez en début d'année la fiche de renseignements administratifs à compléter, à modifier. Sa correction est **INDISPENSABLE** dans les délais impartis. Ce document avale nos encodages auprès des services de vérification et détermine, par exemple, la personne à appeler en cas d'urgence. Cela doit vous inciter à la précision, notamment dans les données téléphoniques que vous nous remettez. A ce sujet, si une modification ultérieure devait intervenir, il sera impératif et évident d'en informer l'école !

A savoir : l'administration demande systématiquement, et pour chaque famille, de présenter une composition de ménage sur laquelle doit évidemment apparaître le nom des enfants à l'adresse renseignée. Ce document est obligatoire, indispensable et doit être remis lors de l'inscription ou au plus tard dans la semaine qui suit.

Vous l'obtiendrez auprès de votre administration communale en précisant qu'il est destiné au dossier scolaire. Ce document doit être actualisé, c'est-à-dire renouvelé après chaque modification de vos coordonnées familiales.

## Mon matériel

Chaque enfant doit posséder un petit sac qui permet de contenir la boîte à tartines, la bouteille d'eau ou de jus et un petit cahier. Inutile de dépenser une fortune pour un sac qui pourrait connaître quelques aventures (boîte ou bouteille qui s'ouvre, sac transformé le temps d'un jeu en ballon de foot,...) mais il faut vérifier qu'il soit relativement solide et à la taille de votre enfant. Ce petit cartable peut, en respectant les consignes du paragraphe sur les tenues et vêtements, être choisi à votre goût. Il ne faudra pas oublier d'apprendre à votre enfant à l'ouvrir et à le refermer, à lui montrer comment l'utiliser, idem pour la boîte à tartines. Pensez donc à vérifier que celle choisie puisse aussi s'ouvrir dans les mains de votre enfant !

Petites astuces : pour les bouteilles, les ouvrir une première fois à la maison en rompant la bague et les refermer. Il en va de même pour une éventuelle collation préemballée : rompre légèrement l'emballage à la maison avant de la placer dans la boîte à tartines.

Pour les vêtements, l'enfant sera amené à colorier, utiliser de la peinture, des ciseaux. Il sera amené à s'asseoir par terre pour les rassemblements, à jouer en cour de récréation ou sur les modules de psychomotricité, et à se rendre aux toilettes ! Il ne faut donc pas que les vêtements soient une entrave à toutes ces activités. Vous verrez, l'école, "ça use, ça use" et pas que les souliers !

Petite astuce : souvent, les enfants de l'école maternelle ont trop chaud car habillés trop chaudement pour l'intérieur alors qu'ils bougent encore beaucoup à l'école. Pensez au gilet qui peut s'ouvrir et se refermer à l'envie (lui montrer et lui apprendre à la maison !).

Attention, de bien noter de manière visible et permanente le nom de votre enfant sur ses vêtements et son matériel.

En effet, lors des rentrées, nous pouvons dans une même classe nous retrouver avec 10 manteaux ou 10 cartables identiques. Petite astuce : bien montrer à votre enfant où vous inscrivez son nom (un chouette exercice de pré-reconnaissance visuelle du dessin des lettres !) et, surtout, trouver de manière visible du premier coup d'œil, un petit dessin qui individualisera le cartable ou le vêtement.

## Fréquentation du mois de septembre

La fréquentation de votre enfant au mois de septembre est très importante pour nous : elle détermine à la fois le nombre d'emplois à attribuer dans l'école et le nombre de classes, mais aussi le montant des subventions allouées par l'état.

Un mode de calcul nous est imposé et fait référence au nombre d'inscrits. Pour être inscrit, un enfant doit être venu au moins huit demi-journées à l'école au cours du mois de septembre, mais au cours de huit journées différentes (une demi-journée par date est prise en considération).

Nous insistons donc pour que votre enfant réalise bien son quota de présences et vous remercions de votre compréhension.

La présence régulière de votre enfant, en classe, est le gage de son évolution mais aussi de l'ouverture de mi-temps en cours d'année, ce qui renforce l'encadrement des enfants.

## Sorties

Un enfant, **une fois rentré sur le site, ne peut le quitter durant les heures scolaires.**

Toute sortie exceptionnelle devra faire l'objet d'une demande écrite au cahier d'avis, signée par les parents. Cette demande sera paraphée par la titulaire pour information, la veille (au plus tard !) du jour concerné.

L'école ne confie pas les enfants aux frères ou aux sœurs, ni à des personnes étrangères à la famille sans accord écrit préalable des parents.

Dans le cas où l'enfant est censé dîner à l'école, il reste sous la responsabilité de celle-ci. Dès lors, toute sortie est strictement interdite. Tout manquement sera gravement sanctionné.

## Inscription en 1ère année

Dans le courant du mois de juin, vous recevrez une lettre vous invitant à inscrire votre enfant en 1ère année primaire. Nous vous demandons de ne pas y manquer, afin de sauvegarder votre priorité et afin que nous puissions organiser le plus rapidement possible la rentrée scolaire suivante.

L'inscription en 1ère année d'un enfant qui n'atteindrait pas ses six ans pour le 31 décembre (= avancement), doit être motivée par le centre PMS qui a vu l'enfant en fin de 3ème maternelle. Un formulaire établi par ce centre selon les prescriptions ministérielles en vigueur devra être remis à l'école lors de l'inscription.

Nous pensons cependant qu'il est rarement heureux de vouloir une rentrée anticipée : chaque enfant a le droit à son école maternelle, à cette période importante et primordiale qui permet d'atteindre la maturité indispensable aux apprentissages futurs. Un gros symptôme généralement rencontré par des enfants engagés trop jeunes dans leur scolarité primaire est celui de la fragilité : en fin de journée, ils sont épuisés, et le développement s'en trouve évidemment très compromis.

## Inscription d'un autre enfant de la famille

Dans le courant de l'année, vous recevrez un courrier concernant l'inscription éventuelle d'un frère ou d'une sœur (ou cousin(e) ) pour l'année scolaire suivante. Soyez-y particulièrement attentifs, **l'absence de réponse vous fera perdre toute priorité en cas de classe déjà complète.**

## Informatique

Les enfants ne peuvent ignorer aujourd'hui la technologie. Ils sont d'ailleurs bien plus souvent à l'aise que les adultes face aux problèmes pragmatiques soulevés. L'informatique est donc un outil que l'on pourra privilégier dans un certain nombre d'apprentissages.

Une approche ludique de "premier contact" se répand de plus en plus pour nos élèves de classes maternelles, et plusieurs classes sont maintenant équipées de tableaux interactifs et que des tablettes sont à la disposition des enseignants.

## Accidents - Assurances

L'école a pris des dispositions afin d'assurer les meilleures garanties possible en cas de blessures résultant d'accidents survenus dans le cadre de l'activité scolaire.

Tout accident impliquant la responsabilité de l'école ou d'un tiers sera géré en application des règles

légalles en matière de responsabilité civile.

Tout accident, même s'il n'implique aucune responsabilité, ni de l'école, ni d'autres élèves, peut donner lieu à une intervention forfaitaire en guise d'indemnisation du **dommage corporel**.

Au moment de l'accident, comme il s'agit généralement de conséquences peu graves, l'école administre les premiers soins, et fait éventuellement appel aux parents pour qu'ils viennent reprendre leur enfant. En cas d'absence des parents, si nécessaire, l'enfant sera conduit à l'hôpital par les soins d'un service ambulancier. L'école fournira la déclaration d'accident à faire compléter par le médecin. Il vous appartiendra de nous transmettre les certificats médicaux d'usage, ainsi que toutes les notes de frais médicaux, toujours détaillées des interventions de la mutuelle. Ceci signifie donc que, dans un premier temps, vous devez régler toutes les notes de frais. Si nécessaire, vous vous présentez ensuite à votre mutuelle, qui vous remboursera une partie, comme pour l'ensemble de vos frais médicaux.

**Les vêtements, bijoux ou autres objets abîmés, volés, les lunettes cassées, ne sont pas indemnisés.**

En cas d'incident entre élèves qui conduit à des dégâts matériels volontaires (objet abîmé, lunettes cassées, ...), l'école vérifiera le respect du contrat de savoir-être. En dehors des dispositions internes liées au contrat de comportement, elle invitera les parents des enfants « responsable » et « victime » à régler le différend entre parties, par intervention éventuelle d'une assurance familiale.

**Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que les assurances souscrites par l'école ne font pas double emploi avec l'assurance civile familiale que nous vous conseillons très vivement de souscrire, si ce n'est déjà fait.**

## Communication enfants/parents/école

La **farde d'avis** est le moyen de contact privilégié entre l'école et les parents.

Elle contiendra ce qui pourrait s'appeler le journal officiel de l'école, reprenant toutes les informations essentielles et accessoires de tout ordre concernant l'école. En effet, dans la mesure des nécessités et possibilités, une feuille d'infos est produite et remise dans cette farde. Celle-ci se fera ainsi l'écho de la vie de l'école, se présentera en canal privilégié de consignes ponctuelles (organisation interne, éphémérides, réunions de parents,...). En tant que parents, une signature pour lecture de ces documents importants vous sera exigée lors de chaque émission de feuille d'infos.

Tout au long de l'année y seront inscrits les différents avis que la direction ou les enseignants, auront à communiquer aux parents, tant au point de vue général (l'école) que d'un point de vue personnel (l'enfant).

Réciproquement, les parents noteront dans cette farde (feuille prévu à cet effet) les demandes qu'ils désirent adresser à la direction ou au (à la ) titulaire de leur enfant : demande de sortie exceptionnelle, explication concernant un fait précis de la vie scolaire, demande de rendez-vous, de renseignements, excuse pour un retard ou une absence,....

Les enseignantes ont également développé le mode de communication numérique, souvent par le biais de "Classe-dojō". Ce système de communication est réservé aux informations urgentes. Il est utilisé par les enseignantes et par la direction de l'école.

Il vous est loisible de l'utiliser également, dans le respect de la vie privée des enseignantes et uniquement en cas d'urgence. Pour le reste, la farde d'avis reste à privilégier.

## A propos des bijoux, de la tenue

Les bijoux peuvent présenter un caractère dangereux et ne sont donc pas autorisés. Les boucles d'oreilles sont particulièrement visées si elles se présentent sous forme d'anneaux : le lobe de l'oreille peut s'en trouver déchiré, soit lors d'un jeu dans la cour, soit au cours de psychomotricité. Les bouche-trous pourront être admis, exceptionnellement.

De plus, ils peuvent faire l'objet de perte, d'oubli, de vol, et entraîner une grande déception et beaucoup de regrets.

La tenue en général sera d'une grande correction : vêtements propres et sobres, chaussures confortables. L'école n'est pas un terrain de sport. On veillera donc à réserver les tenues de jogging, les trainings pour des activités sportives uniquement.

Tous vêtements représentant des images ou portant mention de textes contraires à la bienséance sont interdits.

Cette règle s'adresse également aux parents !

A ce propos, pour une évidente question de sécurité, les visages doivent être visibles, reconnaissables et facilement identifiables.

Un effort particulier sera aussi demandé pour les coiffures.

Les marques de sports (ou autres) taillées dans les chevelures sont strictement interdites.

**Tous les objets ou vêtements seront marqués afin que nous puissions, ensemble, retrouver leur propriétaire et dissuader d'éventuelles tentations au vol.**

# CODE VESTIMENTAIRE

Les tenues que l'on ne veut pas voir dans l'école



**Mini-jupe/short**  
Bijoux/montre connectée  
Décolleté plongeant

**Survêtement**  
Talons

**Crop-top**  
Termes injurieux/grossiers

**Pantalon troué**  
Maquillage extravagant

**Couvre-chef**  
Short & tongs de plage



## Comportement

Dans le cadre du projet pédagogique et du projet d'établissement, notre école veut répondre au mieux à la demande des parents qui nous confient leurs enfants.

C'est dans cette volonté que nous avons trouvé les arguments qui nous ont amenés, par exemple, à limiter notre population globale .

**Aucun élitisme ne sera poursuivi, sauf celui du comportement !**

Comme vous en dehors du milieu scolaire, chacun des enseignants sera toujours attentif au langage utilisé : la politesse est une valeur trop souvent bafouée, la grossièreté n'est jamais de mise et n'a jamais rien résolu.

Le comportement des enfants est parfois guidé par une agressivité que par exemple, les films, même ceux qui leur sont soi-disant destinés, entretiennent, développent. Le jeu d'imitation dans les cours de récréation révèle bien des choses : regarde comme je joue et tu sauras ce que j'ai regardé ...

En cas de problème de comportement, une stratégie positive (écoute, explication, espace de remédiation) mais ferme est mise en place en collaboration avec la direction de l'école. En cas de manquement grave, un contrat de comportement pourra être établi entre la direction de l'école et l'enfant.

## Discipline

La discipline apparaît comme un facteur important, sinon essentiel, dans une œuvre d'éducation.

Nous ne voulons pas que cette discipline prenne le pas sur les aspects relationnels, lesquels nous semblent bien plus importants. Il n'en reste pas moins que, dans le cadre d'une organisation d'école - d'une grande école ! -, des directives précises doivent être données et respectées.

C'est dans cette perspective que nous demandons le silence dans les déplacements au cours de la journée à l'intérieur de l'école, la politesse et le bon maintien lors des déplacements à l'extérieur.

Le respect d'un règlement d'ordre intérieur, au travers des valeurs véhiculées par notre projet d'établissement doit se construire et être le fruit d'une concertation commune (par exemple en conseil de participation, en conseil de classe, en conseil d'école, ...).

Cependant, la fermeté sera d'application lorsqu'il s'agira pour chacun d'entre nous de respecter concrètement ces règles. Il en va évidemment de notre souci de cohérence et de notre responsabilité d'adultes (parents, enseignants). Ainsi, le respect d'un certain nombre de règles dictées par la vie scolaire en communauté, par la politesse, le savoir-vivre et l'éducation au sens large est bien sûr l'affaire de tous. Montrons l'exemple !

## Psychomotricité

Notre école possède une infrastructure et du matériel de premier plan afin d'exploiter ces compétences si importantes qu'aborde la psychomotricité et plus particulièrement le schéma corporel ainsi que la psychomotricité fine.

En concertation avec les parents et les différents intervenants de l'école, une stratégie d'organisation et de suivi s'est organisée à l'Institut. Depuis septembre 2003, une circulaire ministérielle prévoit ces activités. Ainsi, un nombre de périodes nous est attribué afin d'organiser au mieux la psychomotricité.

Chaque classe bénéficie de deux périodes de psychomotricité par semaine, assurées par madame Caroline.

## Collation

Vers 10h, les enfants prennent une collation. Prévoyez une tartine, un biscuit, un fruit... Veillez à choisir des aliments qui ne tachent pas trop ! Les boissons gazeuses et les chips sont interdits. Les fruits, les laitages et l'eau plate seront privilégiés. Donnons à nos enfants des habitudes alimentaires saines qui leur conserveront une bonne santé et de bonnes dents.

**N.B:** Cette collation ne dispense pas de prendre un petit déjeuner équilibré à la maison. Tous les médecins et diététiciens vous diront combien l'apport énergétique et réhydratant de ce premier repas est important pour que l'enfant soit actif et bien dans sa peau.

La collation du matin est prise en classe.

Le temps nécessaire sera réservé à cet effet (soit avant, soit après la récréation selon l'organisation des classes).

## Dîner - Temps de midi

Il doit rester, lui aussi, un moment privilégié, un temps de pause et de ressourcement pour les enfants.

Cela garantit une bonne répartition du rythme scolaire et aide l'enfant de manière plus générale.

Une réflexion a pu avoir lieu pour garantir au maximum à nos enfants un temps de midi comme nous le désirons : un temps sans stress, un temps réel de pause, un souci de mettre en évidence et de bien suivre le repas de midi, un temps convivial et un temps de récréation.

Le système du dîner pour l'école maternelle est identique aux autres années. Une partie des enfants dîne sur le plateau de l'école maternelle et l'autre dans le réfectoire de l'école maternelle.

Notre école propose un repas complet uniquement les mardis et jeudis, au prix de 4€.

Des frites sont proposées le mardi et des pizzas le vendredi.

Les sandwiches, les pâtes et les croque-monsieur sont disponibles tous les jours sauf le mercredi.

<b>PRIMAIRE</b>	<b>PRIX</b>	<b>MATERNELLE</b>	<b>PRIX</b>
Repas complet	<b>4€</b>	Repas complet	<b>4€</b>
Petit sandwich Simple croque-monsieur Petit cornet de pâtes Petit paquet de frites Petit pizza	<b>2€</b>	Petit sandwich Simple croque-monsieur Petit cornet de pâtes Petit paquet de frites Petit pizza	<b>2€</b>
Grand sandwich Double croque Grand cornet de pâtes Grande pizza Grand paquet de frites	<b>3€</b>	Grand sandwich Double croque Grand cornet de pâtes Grande pizza Grand paquet de frites	<b>3€</b>
Dessert	<b>1€</b>	Dessert	<b>1€</b>
Petit potage	<b>0.5€</b>	Petit potage	<b>Gratuit</b>
Grand potage	<b>1€</b>	Grand potage	<b>Gratuit</b>

*Ces montants sont donnés sous réserve de l'application de l'index et du coût des matières premières.*

Si les enfants ne prennent pas le repas de l'école, ils doivent avoir leur dîner dans le cartable **dès 8h30**. Aucun repas ne peut être déposé à la porterie.

Il n'est pas possible de réchauffer un plat à l'école.

## iT.SCHOOL

Depuis 2023, notre école a adopté le système de paiement proposé par iT.SCHOOL.

Les objectifs de cet outil sont multiples:

- Améliorer le confort des élèves durant le temps de midi en accélérant le service de restauration.
- Réduire la circulation d'argent en espèces à l'école.
- Offrir une meilleure visibilité aux parents grâce à un espace personnel où ils trouveront tous les documents, factures, et informations diverses relatives à

leur(s) enfant(s), ainsi que le solde disponible sur le compte de leur(s) enfant(s).

→ Faciliter la visualisation des dépenses et des paiements réalisés.

iT.SCHOOL permet de créer un « portefeuille » pour le paiement des divers services proposés par l'école (restaurant, activités, frais scolaires, etc.).

Toutes les factures sont générées sur iT.SCHOOL et disponibles dans votre espace personnel<sup>1</sup>. Tous les paiements se font via cette plateforme et plus aucun versement d'argent liquide ne sera demandé.

Ce courrier est accompagné de deux tutoriels : le premier vous explique comment vous connecter à iT.SCHOOL, et le second vous montre comment recharger votre portefeuille. D'autres tutoriels sont également consultables sur la plateforme iT.SCHOOL (comment réserver un repas, comment payer une facture, etc.).

Pour les nouveaux élèves, chaque parent recevra un e-mail avec son nom d'utilisateur et un « jeton de connexion unique » (code qui vous permettra de créer votre mot de passe lors de votre première connexion) pour se connecter à iT.SCHOOL. Si vous ne recevez pas d'e-mail avec votre nom d'utilisateur et votre jeton de connexion, veuillez contacter l'économat ([comptabilite@saint-andre-charleroi.be](mailto:comptabilite@saint-andre-charleroi.be)).

Une fois connecté à la plateforme, vous pouvez charger le portefeuille de votre enfant par virement bancaire ou en ligne. Le paiement par virement implique un délai de quelques jours<sup>2</sup> pour ajuster le solde de votre portefeuille. Nous vous remercions d'en tenir compte.

Les réservations de repas se feront également sur la plateforme. Une fois votre portefeuille approvisionné, vous pouvez réserver les repas de votre enfant **jusqu'à 8h30** le jour-même. Si vous souhaitez annuler une réservation, n'oubliez pas de le faire avant 8h30 le jour-même (au-delà de cette heure, nous ne pourrions plus vous rembourser).

Enfin, pour assurer l'efficacité et le bon fonctionnement de ce système, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer tout changement d'adresse e-mail (prévenez le secrétariat à [secrefsa@hotmail.be](mailto:secrefsa@hotmail.be) ou au 071/20 72 22).

---

<sup>1</sup>Dès lors, plus aucune facture ne sera transmise en format papier.

<sup>2</sup>Maximum 5 jours ouvrables.

## Contestation ou non-paiement d'une facture

Toute contestation relative à une facture doit être notifiée par mail à l'adresse [comptabilite@saint-andre-charleroi.be](mailto:comptabilite@saint-andre-charleroi.be) dans les 8 jours suivant la réception de ladite facture.

Sauf conditions particulières, les factures sont payables au comptant. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application d'intérêts de retard de 8% ainsi que des frais administratifs de 8% sur les sommes dues.

En cas de non-paiement, la procédure suivante sera appliquée :

1. Premier rappel
2. Deuxième rappel
3. Mise en demeure formelle
4. Transmission à une société de recouvrement (Eurofides)
5. Procédure en justice (En cas de litige, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents).

## Paievements

Dans le cadre législatif d'un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'école réclame une intervention financière aux parents en respectant une liste de frais autorisés qui couvrent notamment des activités hors- école, des manuels non-récupérables, des revues,...

Cette liste de frais est transmise au cours de la réunion de parents du mois de septembre et par le biais de la farde d'avis.

La plupart des activités culturelles et les fournitures scolaires sont financées, en partie ou entièrement, par les subsides de la gratuité en maternelles.

Bien consciente de certaines problématiques, la direction de votre Institut s'est toujours attachée à trouver les solutions adéquates pour la régularisation de ces comptes. Il ne faut jamais hésiter à solliciter un rendez-vous à ce sujet.

Au-delà de ces problématiques, si cela s'en avérait nécessaire, le dossier financier d'impayés est rapidement transmis à la cellule contentieux de l'établissement avec récupération de créance auprès des tribunaux si nécessaire. Bien entendu, cette procédure engendre des frais complémentaires. Nous estimons ce cadre nécessaire

au regard de ce que nous mettons en place pour aider les familles et pour rester cohérent face à la majorité des parents qui accomplissent leurs obligations.

## Garderies du matin, midi et soir

Les garderies au sein de l'école sont maintenant organisées par la Ville de Charleroi, sous la dénomination

« Cellule ATL : Accueil temps Libre ».

Les accueillant(e)s diplômé(e)s sont lié(e)s par un contrat direct avec la Ville.

Pour justifier le nombre d'accueillants nécessaires, les présences des enfants sont encodées et envoyées à la Ville, qui, jusqu'à nouvel ordre, ne facture plus de frais de garderie aux parents.

En début d'année, la Ville vous remettra, par notre intermédiaire, un dossier à nous rendre dûment complété. Nous attirons votre attention sur le fait que sans information correcte de votre part, il nous est impossible de vous contacter en cas d'urgence.

## Garderies du soir

Dès 15h30 (12h30 le mercredi), une garderie est organisée dans la salle de psychomotricité, ou sur la cour par beau temps. Il y a une garderie propre à l'école maternelle et une garderie propre à l'école primaire (deux locaux différents).

La garderie se termine à 18h30. Les enfants peuvent y être repris à n'importe quel moment.

**A partir de 15h30, plus aucun enfant ne peut se trouver sur le trottoir, ni sur la cour (si la garderie est à l'intérieur).** Contrairement à ce que beaucoup de parents pensent, l'enfant, tant qu'il n'a pas été repris, reste sous la responsabilité de l'école et donc des enseignants ou des accueillantes assurant soit la garderie, soit l'étude. Nous ne pouvons assumer cette responsabilité que si l'enfant reste sous notre surveillance.

**Tout enfant encore présent à 15h30 au sein de l'école DOIT se rendre à la garderie sans discussion aucune (même quand on attend le grand frère ou la grande sœur du secondaire : c'est l'aîné QUI DESCEND chercher son petit frère ou sa petite sœur et pas l'inverse !!).**

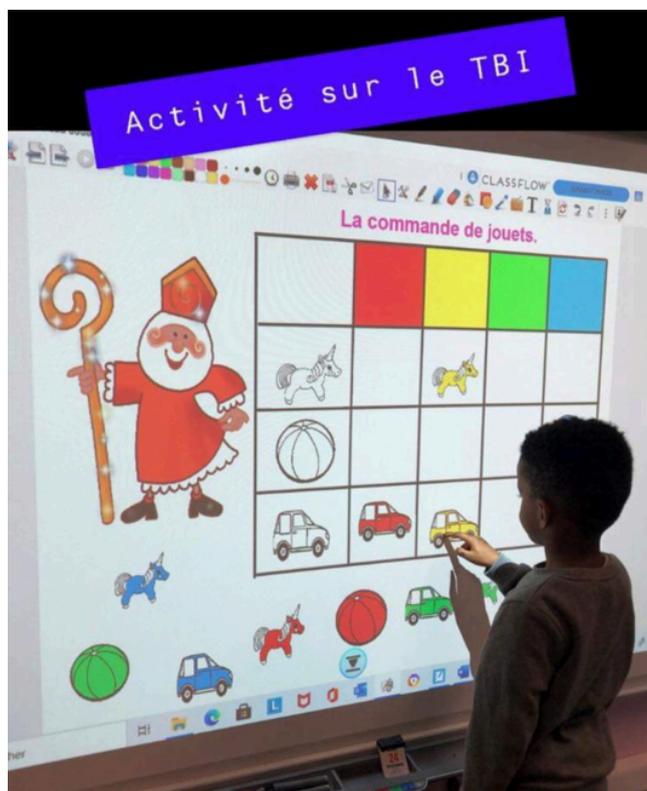
Le mercredi après-midi, la garderie commence dès la fin des cours et se termine à 18h30.

Par respect pour les accueillantes, nous vous demandons de respecter ces heures, même s'il est évident qu'aucun enfant ne sera livré à lui-même si, par un concours de circonstances **exceptionnelles**, il n'a pu être repris.

Attention, s'il est facilement compréhensible qu'un retard exceptionnel puisse arriver, afin de veiller à l'équilibre solidaire d'un point de vue financier, chaque quart d'heure de retard sera cependant automatiquement facturé à hauteur de 10 €.

## Activités scolaires

Vous trouverez à la fin de ce document une copie d'un document qui synthétise toute l'importance des activités développées à l'école maternelle. Si par le développement de l'enfant, le jeu est primordial comme outil d'apprentissage, on ne va pas « jouer à l'école maternelle ». Toutes les activités, souvent ludiques, sont des activités d'apprentissages qui doivent se conformer au programme légal de l'école maternelle. Ainsi, ce départ de l'enfant à l'école est le gage d'une scolarité réussie.



Notre école (école de ville) se tourne résolument vers le monde extérieur : de nombreux projets discutés en classe, sujets à tout travail d'une période, trouvent une concrétisation dans une excursion, une visite. La ville de Charleroi offre, à elle seule, diverses possibilités : musées, expositions, cinéma, bibliothèques,

spectacles,... Mais ces divers projets peuvent aussi emmener les enfants dans divers coins de la Belgique, dans une ferme, un cirque, ...

Toutes les informations au sujet de ces activités sont transmises lors de la fixation d'une date favorable (en fonction de la météo, des projets en cours,...). Pour l'ensemble de ces activités (organisées sur autorisation de l'Inspection), un complément d'encadrement est toujours apporté.

Tout est réalisé dans un même cadre pédagogique auquel chaque enfant est appelé, ainsi que ses parents, à souscrire (voir projet d'établissement).

## PMS

Le PMS, centre Psycho-Médico-Social, intervient au moins à deux reprises dans la scolarité de votre enfant : une première fois en classe de 3ème maternelle si votre enfant fait le passage de notre école maternelle vers l'école primaire, ou alors en tout début de première année; une deuxième fois, en fin de sixième, au moment de s'orienter vers l'enseignement secondaire.

Les représentantes du CPMS sont également présentes lors des conseils de classe, en décembre et en juin.

A l'issue de ces conseils de classe ou pour des raisons diverses, il se peut qu'au cours de sa scolarité l'enfant soit vu par la psychologue de ce centre travaillant dans notre école, et cela à la demande expresse de la titulaire ou de la direction : examen du profil psychologique de l'enfant, batterie de tests de connaissances.

A chaque fois, votre autorisation est requise et les résultats vous sont communiqués. Attention cependant, la direction de l'école peut (devoir-pouvoir d'injonction) demander l'intervention du centre PMS si elle en estime la nécessité (sécurité des enfants, manque de suivi, phénomènes graves, ...). A ce titre, à la requête de la direction, l'infirmière du Centre de Santé ou l'assistante sociale peut également être sollicitée pour établir un dossier plus complet dans le cas de difficultés importantes rencontrées par un élève.

Toutes ces interventions sont gratuites au cours des différentes années.

## Suivi logopédique

Lors du travail de classe , l'enseignante peut constater chez l'enfant un certain nombre de difficultés spécifiques et répétitives qui ne peuvent être corrigées que par une remédiation dirigée par un spécialiste.

L'enfant sera alors orienté vers le centre PMS de l'école afin d'établir un diagnostic correct et complet. Il pourra ensuite suivre sa rééducation auprès d'un logopède qui

aura pris connaissance de ses difficultés spécifiques et qui au fur et à mesure pourra collaborer avec l'enseignante.

A cet effet, un partenariat a été développé à l'école mais le libre choix des parents reste de mise.

## Changement d'école

Le changement d'école **en cours d'année** (après le 15/09), tant pour l'école maternelle que primaire, est régi par une loi, applicable dès que l'enfant a été inscrit plus de trente jours dans une école.

Dès que le changement doit être envisagé, les parents sont tenus d'en aviser l'école fréquentée par leur enfant et de compléter en triple exemplaire le formulaire prévu à cet effet, disponible sur demande.

La direction donnera immédiatement son accord dans les cas suivants :  
déménagement, passage en internat, modification de la situation familiale, modification de l'emploi, passage pour plus de cinq jours dans une famille d'accueil. Une attestation officielle sera exigée pour chacun de ces motifs.

Tous les autres cas doivent être soumis à l'approbation de l'inspection cantonale, ou du Ministère de l'Education.

## Maladie - Médicaments

Un enfant malade (forte température, maladie avérée) doit rester à la maison. Il nous est nécessaire de

penser à l'enfant malade lui-même mais aussi aux risques de contagion auprès des autres élèves.

Il apparaît nécessaire de rappeler que nos enseignants se coupent souvent en quatre mais ne sont ni pharmacien(ne), ni médecin, ni infirmier(ère)... Notre volonté de rendre service ne doit pas faire oublier le risque d'un médicament présent dans le cartable d'un enfant ! Cela même si l'adulte responsable est au courant !

Dorénavant, la prise d'un médicament à l'école est interdite. Une situation particulière pourra être étudiée mais elle sera **exceptionnelle** et devra

**obligatoirement** faire l'objet d'une note signée par les parents au journal de classe, qui sollicite un enseignant responsable afin de rendre ce service. Dans la mesure du possible d'ailleurs, le médicament sera remis à l'enseignant lui-même.

En cas de maladie contagieuse importante, il est obligatoire pour les parents de prévenir l'école (même si l'enfant reste à la maison !).

## Utilisation de l'image

Dans le cadre d'activités diverses, fancy-fair, sorties, il est possible que les élèves soient photographiés, filmés, afin de mettre en évidence la qualité de leur travail, guidé par nos enseignants.

A défaut de contordre de votre part, nous considérons que vous marquez votre accord pour que les photos/vidéos paraissent éventuellement sur le site Internet ou dans la revue de l'école. Dans le cas contraire, merci de nous le faire savoir **par écrit, à chaque début d'année scolaire.**

## Autorité parentale

La loi du 13/04/1995 fixe 2 grands principes : l'autorité parentale conjointe, et l'application de ce premier principe au-delà de la séparation et indépendamment du lieu d'hébergement de l'enfant.

Les parents ne peuvent démissionner de leur rôle de parent. L'école n'est donc pas légalement obligée de faire parvenir d'office tous les documents aux 2 parents, et rappelle que l'obligation d'information repose sur les parents, même en cas de séparation.

## Généralités

- Les enfants peuvent apporter un gâteau pour leur anniversaire (**gâteau sec, pas de crème**) mais l'enseignant doit être prévenu 2 jours à l'avance. Assiettes, couverts et serviettes doivent être apportés par les parents.
- Les GSM, MP3, IPOD , consoles de jeux,..sont interdits au sein de l'établissement scolaire. Ces objets seront systématiquement confisqués jusqu'au 30 juin de l'année en cours si non-respect de cette règle. Tous ces objets ne feront l'objet d'aucun intérêt s'ils sont volés ou détériorés durant le temps scolaire.
- Lorsqu'une difficulté est mise à jour, la rencontre parents-enseignants-direction doit se faire dans un climat serein et respectueux. Les rencontres auront lieu dans la classe ou le bureau de la direction et, en aucun cas, en dehors des locaux. La direction d'école peut assister, à sa propre initiative, à toutes rencontres enseignants-parents.
- Si un problème naissait entre deux parents (au sein d'une même famille ou pas), l'enceinte de l'école ne peut en aucun cas être utilisée pour gérer le différent.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école, ainsi que d'y amener un chien.

***L'inscription de votre enfant implique votre acceptation de l'ensemble des points repris dans la présente brochure.***

## Contacts utiles

### **Direction de l'école**

Mme Joëlle Delahaut

☎ 071/20.72.21

### **Secrétariat**

Mme Nathalie Tollebeck

☎ 071/20.72.22

De 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h (12h30 le mercredi)

### **Centre PMS**

Route de Beaumont, 71 6030 Marchienne-au-Pont

☎ 071/51.61.27

### **Logopède**

Mme Stéphanie Philippe

☎ 0479/86.96.11

## L'enfant de deux ans

Connaître et respecter les caractéristiques des tout-petits



### Développement psychomoteur

*l'enfant...*

- Grimpe, escalade, démenage, transport, utilisation des objets, saut, saut à pieds joints, roule en vélo à 3 roues
- Est sensible au rythme
- Explore des objets avec intention
- Coordonne petit à petit ses actions et ses intentions
- Ne mesure pas bien le danger

### Développement corporel

*l'enfant...*

- Physiologique**
- Découvre son corps
  - Accède progressivement à la propreté
  - Découvre avec tous ses sens
  - Alterne des temps courts d'activité et de repos
- Moteur**
- Coordonne de mieux en mieux ses mouvements mais a parfois des gestes débridés
  - Se déplace à reculons, latéralement, sur les talons, les pointes...
  - Maîtrise progressivement son équilibre, peut se tenir un moment sur un pied, sautille

### Développement social et affectif

*l'enfant...*

- Veut "faire tout seul"
- Affirme son instinct de puissance dominant, domine...
- Reste en état de dépendance affective vis-à-vis de l'adulte, cherche à se rassurer avec ses objets personnels (doudou, sucette...)
- Est capable d'émotions violentes et extrêmes
- Joue tantôt à côté des autres tantôt avec les autres
- Recherche l'attention, l'approbation et l'harmonie dans ses relations avec les autres
- Change rapidement d'intérêt
- Prend conscience d'appartenir à un sexe déterminé

Observer

## et demi... à quatre ans

caractéristiques des tout-petits



### Développement des langages

*l'enfant...*

- Non-verbal**
- Utilise des gestes ou des postures non verbales de lien, d'apaisement, de menace ou d'agression: carresses, babas, mousures, griffures...
  - Exprime ses ressentis par le corps, le dessin, le mime, la voix, les intonations, les gestes, la musique, le rythme

**Verbal**

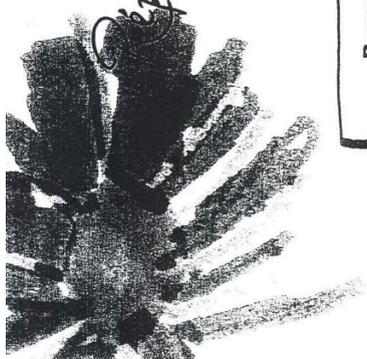
- Aime le contact verbal et le suscite
- Joue avec la voix, les sons, les mots
- Imité les expressions des adultes
- Pose des questions
- Est sensible aux histoires courtes, racontées ou lues
- Parle dans l'action

### Développement intellectuel

*l'enfant...*

- Est curieux de tout, questionneur, vite distrait
- Vit dans le moment présent: "moi, ici, maintenant"
- Imité, reproduit, répète
- Joue à faire semblant
- Combine, sépare, met ensemble, remplit, vide, classe, trie
- Prend plaisir à laisser des traces et ses empreintes
- Se centre sur les détails
- S'intéresse aux êtres vivants
- Confond son point de vue avec celui des autres
- Trace des griffonnages et leur donne un sens, une intention

pour connaître et pour aider à grandir



# L'enfant de deux ans

répondre aux besoins  
d'apprendre

## Besoins physiologiques

Des situations pour...

- Vivre dans un espace lumineux, aéré, calme et sécurisé
- S'alimenter et boire régulièrement
- Être propre
- Être respecté dans son intégrité physique
- Bouger, se dépenser
- Jouer, construire
- Flâner, se reposer
- Toucher, goûter, sentir
- Voir, entendre, écouter, être entendu

## Besoins psychomoteurs

Des situations pour...

- Organiser son espace
- Se déplacer dans un espace suffisant
- Construire avec du gros matériel
- Se déplacer
- Lancer
- Se balancer
- Sauter
- Glisser
- Tomber
- Courir toujours plus vite
- Construire, fabriquer, démolir
- Vidier, remplir
- Déménager
- Entreprendre
- Prendre des risques
- Se dépasser

Rencontrer, échanger,

# et demi... à quatre ans

de jouer,  
et de se réaliser

## Besoins d'apprendre

Des situations pour...

- Explorer
- Découvrir
- Observer
- Imiter
- Reproduire, représenter
- Reconnaître
- Entreprendre
- Expérimenter
- Créer, agir
- Peindre, dessiner
- Se fixer un but
- Répéter une expérience
- Construire, déconstruire, assembler, classer, trier
- Relever des défis
- Être valorisé dans ses réalisations
- Choisir son espace ou ses compagnons

stimuler

## Besoins socioaffectifs

Des situations pour...

- Avoir des repères
- Vivre ensemble, s'isoler
- S'affirmer
- Choisir
- Être réconforté
- Être respecté par ses pairs, par les adultes
- Être reconnu dans ses particularités, ses différences, sa culture, ses productions
- Ressentir l'harmonie entre la famille et l'équipe éducative
- Exprimer ses ressentis
- Avoir le temps d'être soi
- Faire tout seul, faire ensemble, ne rien faire
- Se sentir en sécurité

## Besoins de s'exprimer, de communiquer

Des situations pour...

- Parler, écouter, être entendu, être compris
- Échanger, partager, dire et redire
- Exprimer ses joies, ses peines de façon verbale ou non verbale
- Se confier
- Rêver
- Demander des explications, poser des questions
- Barbouiller en grand
- Laisser des traces, des empreintes
- Jouer avec les mots, les couleurs, les formes, les sons, les postures

## L'enfant de deux ans

Organiser et animer des espaces apprendre, vivre ensemble.

**Les lieux réservés à la sieste, au repos, à l'isolement**

**Coin sieste**

- Éloigné des cours de récréation, calme, aéré, accueillant, propre
- Aux fenêtres pourvuées de tentures
- Proche des sanitaires
- Équipé de petits lits ou matelas recouverts d'une housse amovible avec couvertures et coussins personnels

**Coin doudillet**

- Équipé de coussins, peluches, isolé du reste de la classe

**Les lieux réservés à la motricité et à la psychomotricité**

- Espaces de délassement réservés aux petits qui en éprouvent le besoin
- Local spécifique, cour de récréation sécurisés et enrichis régulièrement
- Espaces pour jouer, courir, sauter, ramper, grimper, pousser, tirer, empiler, construire, rouler, escalader, se glisser dedans, transformer, nouer, embolter, vider, remplir
- Module de psychomotricité adapté
- Gros cubes, gros matériel, tunnels, jouets à tirer, pousser, rouler, faire glisser, se balancer...

**Les lieux réservés à l'hygiène**

- Éviers à hauteur des enfants
- Toilettes individuelles respectant l'intimité
- Miroirs
- Espace à l'angé isolé de la classe et des regards
- Eau chaude et savon
- Mouchoirs en papier et papier hygiénique à portée des enfants
- Serviettes et gants de toilette en suffisance
- Vêtements de rechange personnels
- Armoires ou casiers de rangement individuels

Gérer le temps et l'espace pour

## et demi... à quatre ans

de vie pour s'épanouir, devenir autonome ensemble.

**Les lieux des jeux symboliques**

- Théâtre de marionnettes, maisonsnettes, coin poupées, organisés et réorganisés régulièrement: poupées avec vêtements, bonnet, chaussures, petit mobilier avec dinettes en bon état
- Magasin aménagé, actualisé, varié
- Garages, fermes avec accessoires
- Matériel de docteur, de coiffeur
- Déguisements, miroirs...

**Les lieux d'expression, de communication, de partage**

- Regroupement confortable, installé et accessible en permanence
- Référentiels de temps: déroulement de la journée, projets, tableau des présences avec photos
- Bibliothèque avec présentoirs, livres choisis, photos, magazines, cahiers de vie
- Agora avec accessoires
- Espace pour l'expression plastique: supports de grandes dimensions, plan vertical et au sol, matériaux et outils variés
- Espace pour l'expression verbale avec matériel inclinateur: miroirs, téléphones...
- Espace pour l'expression musicale avec matériel
- Grande poupée mascotte pour capoter, transporter, se défaire, se confier, s'isoler...

**Les lieux d'expérimentation et de création**

- Espaces d'observation de la vie et de découverte
- Lieux riches en matériaux stimulants: ateliers, jardin, potager, vivarium
- Bacs de sable, d'eau, de graines, matériel à remplir, vider
- Matériel à manipuler, collections
- Jeux de construction de grandes dimensions: boîtes en carton, cubes, rouleaux, maquettes, animaux, voitures, accessoires divers, circuits
- Jeux à embolter, à visser, à classer, à enfiler
- Espace et matériel pour déchirer, découper, coller, dessiner, faire des traces et des empreintes, peindre, modeler, avec supports variés et outils diversifiés

**Les lieux personnels**

- Accessibles en permanence
- Casiers pour les trésors personnels: photos des parents, doudou, boîte à sucette...
- Vestiaires avec repères personnels
- Casiers pour les productions individuelles
- Carabine et son contenu: une propriété respectée!

respecter les rythmes d'apprentissage

# L'enfant de deux ans et demi... à quatre ans

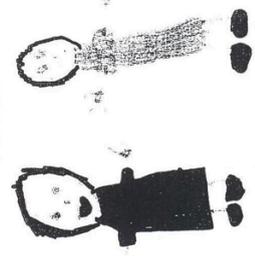
Organiser et animer des moments pour grandir, apprendre, vivre ensemble, devenir autonome

## Les temps de la collation, du repas de midi, de la sieste

- Durant les repas**
- Installer confortablement les enfants et garantir le plaisir de manger grâce à une organisation harmonieuse
  - Veiller à la propreté: mains, tables
  - Respecter la culture familiale à travers les collations
  - Prolonger ou enrichir des échanges entre enfants en participant aux conversations
  - Favoriser la prise d'autonomie en laissant des initiatives aux enfants
  - Éviter les ruptures relationnelles lors des passages de lieux ou de temps: l'encadrement par la puéricultrice est prépondérant
  - Organiser le rangement
- Durant le repos**
- Faciliter l'organisation de la sieste immédiatement après le repas
  - Respecter les rituels d'endormissement: conversation apaisante, doudou, sucette, déshabillage sommaire
  - Être disponible pour les non dormeurs ou ceux qui s'éveillent

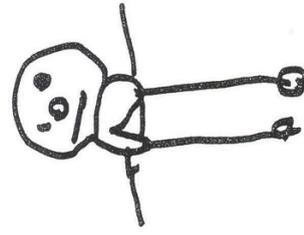
## Les temps de la motricité, de la psychomotricité

- Durant les récréations**
- Animer les récréations en présentant des jeux et du matériel répondant aux besoins et aux rythmes des petits
- Durant les séances de psychomotricité**
- Verbaliser les actions des enfants pour veiller les prises de conscience
  - Assister les performances pour aider les enfants à se dépasser selon leurs possibilités
  - Encourager les prises de position, les initiatives
  - Adopter une attitude positive



## Les temps d'accueil, de partage, de rencontre

- Organiser et cadrer les moments d'accueil avec la présence possible des parents
- Rassurer les inquiets
- Écouter celui qui a besoin de raconter, de communiquer
- Favoriser les échanges, y participer
- Partager son plaisir avec les enfants
- Développer le sens de l'humour
- Aider à exprimer ses sentiments, son vécu, son affectivité
- Déramatiser par une écoute et un soutien de chacun
- Dire les événements vécus de façon à permettre l'articulation et les prises de conscience



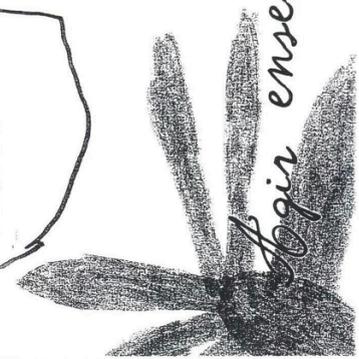
## Les temps de langage, de communication

- Favoriser les expressions spontanées de chacun
- Raconter un livre en petit groupe
- Dire ou lire un poème, des rimes, des ritournelles, des comptines
- Échanger, converser en individuel ou en petit groupe, ressentir avec la participation de l'adulte
- Personnaliser ses interventions
- Commenter les jeux en cours
- Laisser des temps de parole aux enfants
- Offrir un langage de qualité
- Encourager et valoriser les enfants dans leurs expressions artistiques
- S'impliquer, être un modèle actif

## Les temps d'expérimentation

- Observer les initiatives, les encourager
- Remarque les retraits, les inhibitions et aider à prendre confiance
- Favoriser la prise de conscience des actions par la verbalisation
- Planifier les objectifs d'apprentissage en tenant compte du niveau des élèves
- Tirer profit des productions et réalisations pour susciter l'autoévaluation et amener à un début de structuration
- Prévoir et proposer des activités et du matériel varié

Agir ensemble, différencier



## L'enfant de deux ans et demi... à quatre ans

Proposer des situations  
vivre ensemble

le respect des rythmes biologiques.

### Il explore

- Sent l'herbe, l'arbre...
- Écoute le bruit des oiseaux, des autos...
- Respire l'odeur du printemps, de la pluie sur la route.
- Regarde les maisons, les grands buildings, les machines...
- Ressent le froid de la neige, la chaleur du soleil...
- Se retire dans une cachette pour rêver.
- Touche, goûte, caresse, découvre, fouille et farfouille, monte et démonte
- Observe en silence, s'extasie, admire...

Il apprend

### Il joue

- Fait comme à la maison; se déguise, se coiffe, se maquille.
- Vit ses représentations
- Joue à être le papa ou la maman, le docteur, un oiseau, une princesse...
- Invente des réponses aux questions
- Console sa poupée
- Parle à ses peluches
- Construit des cabanes, se cache dedans
- Se choisit un ou deux camarades de jeux

Il apprend

### Il bouge

- Lance un ballon
- Grimpe sur un banc, glisse sur le toboggan
- Joue avec ses doigts, ses ongles, fait de grosses grimaces
- Devent statue, invente des façons de se déplacer, de descendre, de rouler
- Construit des circuits avec un plus grand
- Fait une ronde
- Patauge dans les flaques

Il apprend

le développement affectif



Évaluer

le développement langagier

pour participer, apprendre, et s'épanouir



de l'hygiène et l'éducation à la santé

### Il expérimente

- Découpe, découpe, peint avec les doigts, dessine sur des supports grands
- Transforme une grande boîte en maison
- Cloue, visse, fait des pâtes, des serpents
- Imprime
- Remplit des récipients avec de l'eau, du sable
- Soigne un petit animal
- Arrose une plante

Il apprend

la socialisation

le développement psychomoteur

### Il s'exprime

- Parle de lui, de sa famille, de ses expériences, de ses émotions, de ses peurs...
- Pose des questions à propos des choses, des gens...
- Écoute une histoire, raconte les images à un autre
- Dit ce qu'il dessine, ce qu'il veut voir ou écrire...
- Mime une péripétie
- Fait une grosse colère, explose de joie
- Trace des griffonnages et explique ce qu'il veut représenter...
- Chantonne...

Il apprend

### Il se socialise

- Prend soin du matériel
- Range les jouets
- Assume une responsabilité, une charge
- Dit bonjour et au revoir, remercie
- Partage ses jeux
- Réagit à une consigne
- Maîtrise son impulsivité dans les jeux collectifs, dans les prises de parole
- Écoute l'autre
- Demande gentiment
- Attend son tour
- Sait donner la parole à l'autre

Il apprend

	<b>Institut Saint-André Charleroi</b>	<b>Année :2022-2023</b> Date: _____
Nom: _____	Prénom: _____	Classe: _____
a été absent le _____ O au matin O après-midi O toute la journée		
<b>Motif de l'absence:</b>		
_____		
_____		
Signature: _____		
	<b>Institut Saint-André Charleroi</b>	<b>Année :2022-2023</b> Date: _____
Nom: _____	Prénom: _____	Classe: _____
a été absent le _____ O au matin O après-midi O toute la journée		
<b>Motif de l'absence:</b>		
_____		
_____		
Signature: _____		
	<b>Institut Saint-André Charleroi</b>	<b>Année :2022-2023</b> Date: _____
Nom: _____	Prénom: _____	Classe: 3ème
a été absent le _____ O au matin O après-midi O toute la journée		
<b>Motif de l'absence:</b>		
_____		
_____		
Signature: _____		



Ecole fondamentale  
26, Rue de l'Attiénée  
6000 Charleroi  
071/20.72.20

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE  
RENTRE SIGNEDANS LES 3  
JOURS DE LA RÉCEPTION

## BULLETIN DE COMPORTEMENT

NOM	
PRÉNOM	
ANNÉE	
CLASSE	
TITULAIRE	

DATE	SANCTION	ATTRIBUÉE PAR	MOTIF	VISA DIRECTION	SIGNATURE PARENTS
	1. 1 <sup>ER</sup> AVERTISSEMENT				
	2. 2 <sup>ES</sup> AVERTISSEMENT				
	3. 3 <sup>ES</sup> AVERTISSEMENT				
<b>ET</b> CONVOCATION À UN RENDEZ-VOUS EN CLASSE AUPRÈS DU TITULAIRE OU DE L'ÉDUCATEUR/TRICE					
	4. TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL				
					P - NP

<b>ET</b> PRENDRE CONTACT POUR RENDEZ-VOUS AVEC LE CENTRE PMS DE L'ÉCOLE: 0471/11.34.78		P - NP
5. TRAVAIL ÉCRIT		
6. RETENUE IH (AVEC TRAVAIL)		
7. RETENUE 4X1H (AVEC TRAVAIL)		
<b>ET</b> CONVOCATION À UN RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE		
8. RENOVI ADMINIS TRATIF		P - NP
<b>ET</b> PRENDRE CONTACT POUR RENDEZ-VOUS AVEC LE CENTRE PMS DE L'ÉCOLE: 0471/11.34.78		P - NP
9. RENOVI JOUR À DOMICILE		
10. RENOVI 3 JOURS À DOMICILE		
11. PROCÉDURE DE RENOVI DÉFINITIF		

### RAPPEL PROCÉDURE

1. INFORMATION À L'ENFANT
2. COMPLÉTER LE DOCUMENT AU DOSSIER SCOLAIRE
3. TRANSMIS AUX PARENTS ET COPIE À LA DIRECTION
4. LES SANCTIONS 8 À 11 SONT DU RESSORT EXCLUSIF DE L'ÉCOLE
5. LA PROCÉDURE PEUT ÊTRE ROMPUE PAR L'ACTION EXCLUSIVE DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

La direction, le titulaire et/ou l'éducateur/trice de votre enfant sont des interlocuteurs privilégiés.  
N'hésitez pas à les contacter.

	<b>INSTITUT SAINT-ANDRE</b> <b>ECOLE FONDAMENTALE</b>	<b>PHOTO</b>
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">20... – 20...</div>	
<b>NOM :</b> ..... <b>PRENOM :</b> ..... <b>CLASSE :</b> ..... EST AUTORISE(E) A SORTIR SEUL(E) DE L'ECOLE		
<input type="radio"/> SUR LE TEMPS DE MIDI <input type="radio"/> EN FIN DE JOURNEE		Signature responsable légal
<b>JOUR(S) :</b> <b>MOTIF :</b> ..... .....		
Rue de l'Athénée, 26 6000 CHARLEROI Tél : 071 / 20 72 20		

**Pour remplir correctement cette carte :**

NOM	Notez le nom de l'enfant en imprimé.
PRÉNOM	Notez le prénom de l'enfant en imprimé.
PHOTO	Collez dans le cadre une photo (récente) du visage de l'enfant. Il vous est possible de découper au bon format une photo de famille plus grande.
EST AUTORISÉ	Si votre autorisation porte sur le temps de midi ET la fin de journée, ne rien barrer. Si votre autorisation porte sur le SEUL temps de midi, barrez « en fin de journée ». Si votre autorisation porte sur le SEUL « Fin de journée », barrez « sur le temps de midi ».
JOUR (S)	Entourez les jours qui concernent votre autorisation (Lu = lundi, Ma = mardi, ...)
MOTIF	Décrire succinctement, mais clairement, le motif de votre autorisation (exemples: revient dîner seul, retour en bus à ..., rejoint Papa à ....., ... »
SIGNATURE	Signature du responsable légal.